

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EAUX-PUISEAUX

Séance du 26 JUIN 2009

Le vingt six juin deux mille neuf , à dix-huit heures trente , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'EAUX-PUISEAUX sous la présidence de Monsieur Pierre JACQUIS.

Etaient présents : Pierre JACQUIS, Yves PHILIPPE, Jean-François CHERREY, Gérard HOTTE, Ysabel PLUSQUELLEC, Laurent MATHIRON, Joël LAGOGUEY, Olivier PARISOT, Francis LAMBERT, Jacques CHAMPAGNE.

Pouvoir : Catherine DIENNE donné à Pierre JACQUIS

Secrétaire de séance : Yves PHILIPPE.

\*\*\*\*\*

## **Délibération : VENTE DES BOIS PARCELLES 3,6, 10, 11, 12, 13, et 14**

Concernant la vente des bois des parcelles 3 – 6 – 10 – 11 – 12 – 13 et 14,

Le conseil municipal :

**DECIDE** de la mise en vente de ces bois de ces parcelles en bois vendu à la mesure,

**ADHERE** aux contrat d'approvisionnement conclu par l'ONF avec les transformateurs

**CONFIE** à l'ONF d'orienter les produits vers le contrat le plus adapté,

**ACCEPTTE** la mise en vente groupée avec 1% de frais de gestion pour l'ONF.

## **Délibération : COMMUNES FORESTIERES adhérente à la FNCOCOR**

La commune est adhérente à la Fédération Nationale des Communes FOrestières (FNCOFOR) qui défend le régime forestier et l'ONF. La FNCOFOR a demandé une délibération aux communes concernées.

Avec les autres communes forestières, **le conseil municipal demande** :

- le maintien des personnels de terrain de l'ONF pour la gestion des forêts communales, soit 1 684 agents patrimoniaux équivalents temps plein (source : ONF) pour conserver un service public de qualité en milieu rural,
- l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par le RGPP pour tenir compte de l'évolution du marché du bois et le report des mesures qui impacteraient trop fortement l'équilibre budgétaire de l'ONF,
- l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois qui doivent constituer l'axe prioritaire du plan de relance de la filière,
- le renforcement des moyens des communes forestières pour développer la formation des élus et l'accompagnement des collectivités en charge des démarches de territoire, en portant de 5 à 10% le reversement de la part du produit de la taxe sur le foncier non bâti forestier (les communes forestières payent 17% du total de cette taxe),
- la mise en place du fonds de mobilisation de 100 M€/an annoncé par le ministre de l'Agriculture lors des Assises de la forêt pour augmenter la récolte de bois, particulièrement dans les zones difficiles d'accès, répondre aux besoins de l'industrie, développer les énergies renouvelables et accroître l'emploi en milieu rural.

### **Délibération : DEMANDE D'AIDE PUBLIQUE pour Travaux Parcelle 35**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de nouvelle demande d'aide concernant la conversion par régénération naturelle de la parcelle forestière 35 sur 04 ha 87 ca, parcelle cadastrée section Cn 681, soumise au régime forestier.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de **4625.33** euros H.T. (T.V.A. en sus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Approuve** le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement,

**Sollicite** l'octroi d'une aide publique d'un montant de **2312.67** euros établis sur la base du devis estimatif établis par l'Office National des Forêts,

**s'Engage** à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 60% d'aides publiques pour cette opération :

- autres aides publiques du Conseil Général de l'Aube : 10 % soit un montant de 462.53 euros.

- ressources propres : 1850.13 euros (40 % du montant des travaux HT). En cas de non obtention des aides publiques complémentaire du département, la commune, **s'Engage** à porter le financement à 50 % du montant des travaux HT soit un montant de 2312.67 euros.

**s'Engage** à inscrire chaque année au budget de la commune l'établissement, les sommes nécessaires à l'entretien du reboisement.

**Désigne** l'O.N.F. comme maître d'œuvre.

**Donne** pouvoir à monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

### **Délibération : Participation au cadeau de départ de l'agent ONF Claude Delouette**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal le départ de l'agent ONF Monsieur Claude Delouette et la proposition de la commune de Chessy les prés de lui offrir un cadeau en collaboration avec les communes de Marolles sous Lignièrès, Davrey, les Croûtes, Chessy les Prés et Eaux-Puiseaux

Le conseil municipal,

**Décide** de participer au cadeau de départ de l'agent ONF pour un montant de 100 €.

### **Délibération : Election d'une COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de constituer une commission d'appel d'offre jusqu'à la fin du mandat.

Le Maire a fait appel à candidature pour 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Une élection a eu lieu, Présents : 11, Votants : 11, La liste proposée a reçu 11 voix.

#### Constitution de la commission :

Président : Pierre JACQUIS, Maire

Titulaires : Yves PHILIPPE

Francis LAMBERT

Jacques CHAMPAGNE

Suppléants :

Jean-François CHERREY

Olivier PARISOT

Gérard HOTTE

### **Délibération : Décision Modificative au Budget du Service de l'Eau « Travaux réseau plomb »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, une Décision Modificative au Budget du Service de l'Eau permettant le paiement des travaux de mise en conformité d'une partie du réseau d'eau pour un montant de 14000 €, comme suit :

Chap 023 = + 6000 €

Cpt 615 = - 6000 €

Cpt 2315 = - 7000 €

Cpt 2156 = - 1000

Chap 021 = + 6000 €

Cpt **2158 = +14000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** cette proposition.

### **Question diverse : La salle culturelle « Le Lavoir »**

Lancement de l'appel d'offre entreprise début juillet ouverture des plis 31 juillet 2009.

### **Question diverse : Aménagement des 2 arrêts de cars**

La commune a reçu des devis pour prévoir l'aménagement de l'arrêt « LAMBERT » avec abri, 2 dégagements, trottoir et busage le projet peut être subventionnable jusqu'à 50 % s'il est traité dans sa globalité. Il est prévu pour l'arrêt « LA POSTE » un miroir pour le redémarrage du bus.

### **Question diverse : Drapeau section ACPGCATM Veuves de guerre**

Le président de l'association a fait un appel à subvention pour permettre à la section ACPGCATM Veuves de guerre d'acheter un nouveau drapeau.

La commune s'engage à donner une subvention de 20€

Six personnes de l'assemblée font un don personnel, la commune se charge de transmettre les dons à l'association.

### **Question diverse : Projet d'étude d'enfouissement de déchets nucléaires sur la commune d'Auxon**

Le conseil municipal s'oppose au projet d'étude d'enfouissement de déchets nucléaires sur la commune d'Auxon et explique ses motivations au conseil municipal d'Auxon dans un courrier signé par tout le conseil municipal d'Eaux-Puiseaux.

Lettre affichée en mairie d'Eaux-Puiseaux.